



SLOW

COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL17

<p>Conseillers et Quorum En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir : 2</p> <p>Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024 Date d'affichage : 03/04/2024</p>

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 Commune

L'an deux mille vingt quatre et le dix avril à 19h00,
 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A. COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Mme Danielle BOURDIN, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle à l'assemblée que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Constatant la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,
 Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du budget de la Commune pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218100816-20240410-20240410DL18-BF

S'LO

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

001 du budget précédent	+110 749.19
Solde d'exécution SI de l'exercice	-306 277.40
Solde d'exécution Cumulé SI	-195 528.21
Restes à réaliser Dépenses	-641 576.24
Restes à réaliser Recettes	+45 297.50
Besoin de financement (si 0.00)	-791 806.95
Résultat global SF à affecter	+1 009 430.82
Couverture du besoin de financement	-791 806.25
Affectation complémentaire au 1068	0
TOTAL AFFECTATION AU 1068	791 806.95
Report au 001 du budget N+1	-195 528.21
Report au 002 du budget N+1	+217 623.87

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL21

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 03/04/2024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A COLLOT).

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Vu le résultat de clôture de l'année 2023,

Vu la délibération en date du 10 avril 2024 portant affectation du résultat,

Vu les propositions de Mme BOURDIN Danielle, adjointe en charge des finances,

Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2024 équilibré comme suit :
 - 1 241 981.16 € pour la section d'investissement
 - 1 468 307.87 € pour la section de fonctionnement
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,


 Gisèle HERNANDEZ

Le Maire


 Dominique COUGNAUD


Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218100816-20240410-20240410DL23-BF

S²LOW

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Le Maire



Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57, Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL24

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218100816-20240410-20240410DL24-DE



Conseillers et Quorum	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Pouvoirs : 2	
Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024	Date d'affichage : 03/04/2024

OBJET : Affectations des résultats 2023 – Assainissement

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 19h00,
 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A. COLLOT).

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
 Considérant ces résultats conformes au compte de gestion, à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

OO1 du budget précédent	+12 194.00
Solde d'exécution SI de l'exercice	+2 194.59
Solde d'exécution Cumulé SI	+14 388.59
Restes à réaliser Dépenses	-14 388.59
Restes à réaliser Recettes	0
Besoin de financement (si 0.00)	0
Résultat global SF à affecter	35 968.63
Couverture du besoin de financement	0
Affectation complémentaire au 1068	0
TOTAL AFFECTATION AU 1068	0
Report au 001 du budget N+1	0
Report au 002 du budget N+1	+35 968.63

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218100816-20240410-20240410DL24-DE

SLO

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL25

Conseillers et Quorum	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Pouvoirs : 2	
Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024	Date d'affichage : 03/04/2024

OBJET : ASSAINISSEMENT – Taxes et Redevances 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 19h00,
 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A. COLLOT).

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Madame Danielle BOURDIN, Adjointe aux finances, propose au conseil les nouveaux tarifs assainissement applicables au 1^{er} janvier 2024. Elle rappelle au Conseil qu'il est prévu au budget des travaux importants de réfection de réseaux qui seront financés par un emprunt. Elle propose de conserver les tarifs pour le terme fixe et la taxe de raccordement et de n'augmenter que la redevance assainissement :

	€ HT	€ TTC
Terme Fixe	40.00	44.00
Redevance (x m3 d'eau potable consommé)	1.04	1.14
Taxe de raccordement		3 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

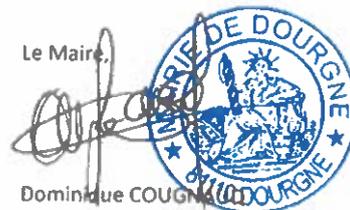
Valide la proposition des tarifs et redevances pour le budget Assainissement 2024

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL28

Conseillers et Quorum	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Pouvoirs : 2	
Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024	Date d'affichage : 03/04/2024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2024

L'an deux mille vingt quatre et le dix avril à 19h00,
 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A. COLLOT).

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif Lotissement 2024 équilibré comme suit :
 - 440 000 € pour la section d'investissement
 - 440 000 € pour la section de fonctionnement
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,



Dominique COUGNAUD



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL31

<p>Conseillers et Quorum En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoirs : 2</p>	
<p>Date d'envoi de la convocation : 29/03/2024</p>	<p>Date d'affichage : 03/04/2024</p>

OBJET : Mise à jour des délégations du Conseil Municipal à Mme le Maire

L'an deux mille vingt quatre et le dix avril à 19h00,
 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mmes COUGNAUD Dominique, BOURDIN Danielle,
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia,
 MM. COLLOT Adrien, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir A. COLLOT).

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

#####

Mme Bourdin fait remarquer au Conseil que les 2 premières délégations de l' Art. L2122-22 du CGCT n'ont pas été portées sur les délibérations du 15 juin 2020 et du 8 mars 2023. Elle propose donc au Conseil de bien vouloir adopter les attributions suivantes :

- 1°/ Arrêter et Modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 2°/ Fixer dans la limite de 100 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** délégation à Mme le Maire pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés ci-dessus.
- **PRECISE** que Mme le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement de ses délégations
- **DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1^{er} adjoint.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218100816-20240410-20240410DL33-DE

S'LO

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Le Maire,




Dominique COUGNARD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.